

Morocco

**Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,**

En examinant les rapports annuels du Directeur général figurant dans les documents qui couvre les activités de promotion du développement industriel pour 2007 et 2008, ma délégation note avec satisfaction la solidité de la situation financière de l'Organisation et l'amélioration de la gestion qui ont été réalisées au cours de ces dernières années, et nous nous réjouissons du fait que les pays en développement bénéficient davantage de la coopération technique de l'ONUDI.

Pour les années avenir et dans le cadre de la programmation 2010-2013, ma délégation souhaite particulièrement, un renforcement des programmes qui concernent le développement du commerce, l'appui au secteur privé et la modernisation industrielle. Elle encourage aussi l'Organisation à développer une industrie en relation avec ses trois thématiques prioritaires à savoir : réduction de la pauvreté, renforcement des capacités commerciales, environnement et énergie.

Le Maroc a engagé de vastes programmes de réformes, de chantiers structurants de grande envergure et de nouvelles politiques sectorielles avec pour ambition première l'intégration du Maroc dans un vaste espace de libre échange et au-delà dans la globalisation du marché.

Pour le secteur industriel la stratégie, baptisée Programme Emergence, découle d'une vision globale de la compétitivité nationale intégrant aussi bien les facteurs internes de compétitivité de l'entreprise, que l'environnement dans lequel elle évolue, à travers, notamment, l'édification d'une infrastructure moderne et d'un climat des affaires favorable et incitatif.

Avec le programme Emergence, le Maroc renforce et consolide son approche de ciblage sectoriel pour optimiser ses atouts, assurer une meilleure allocation de ses ressources, tirer bénéfice de la globalisation des économies et créer les conditions d'accélération de la croissance.

Ce programme qui vient s'ajouter à ceux du tourisme (Plan AZUR), de l'agriculture (plan Maroc Vert), de l'habitat (villes nouvelles), du Commerce intérieur et de l'artisanat, vise, d'une part, l'émergence de secteurs clés, moteurs de croissance à l'export, baptisés métiers mondiaux du Maroc, lui permettant de se positionner par rapport à la spécialisation internationale et, d'autre part, la modernisation compétitive du tissu industriel existant.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'Etat et le secteur privé ont consolidé leurs engagements par la conclusion du Pacte National pour l'Emergence Industrielle qui par la traduction de la nouvelle stratégie en actions concrètes, pourra doter le Maroc d'un secteur industriel fort, créateur de richesses, donc d'emploi et de croissance.

Ce pacte National compte parmi ses objectifs la promotion de l'investissement industriel, tant national qu'étranger, à travers le développement d'une offre attractive assurant une compétitivité réelle à la destination Maroc et répondant parfaitement aux attentes des investisseurs.

En effet, pour chaque filière pour laquelle le Maroc possède des avantages compétitifs exploitables, ont été définies les incitations à mettre en place. Ces incitations consistent en la mise en place d'un cadre fiscal incitatif attractif, d'un système d'aide aux opérateurs dans leurs efforts de formation à l'embauche et de formation continue et d'une offre d'infrastructures et de services aux investisseurs conforme aux meilleurs standards internationaux.

**Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,**

Concernant la coopération sud-sud, ma délégation soutient les projets entrepris par l'Organisation dans ce domaine et elle est disposée à accomplir un accord avec l'ONUDI.

Les pays du sud se heurtent aujourd'hui à des obstacles structurels majeurs considérablement aggravés actuellement par des retraits massifs de capitaux étrangers, particulièrement dans les pays d'Afrique où le niveau de vie des populations est étroitement lié à ces investissements.

Dans ce contexte, il s'avère d'autant plus capital de renforcer les solidarités de proximité qui vont permettre à tous les pays en développement de trouver les fondements d'un nouveau départ et notamment d'élargir leur marché intérieur. C'est en ce sens qu'une coopération Sud-Sud réelle, efficace et orientée vers l'avenir nous permettra, sans nul doute de mieux défendre nos intérêts et de faire prévaloir nos positions à l'égard des questions cruciales de la dette extérieure, de l'accès aux marchés, de la promotion des investissements étrangers directs et de la lutte contre la pauvreté.

C'est, en effet, en joignant nos efforts et en unissant nos rangs que nous parviendrons à faire face aux multiples défis posés par un environnement international difficile et complexe, induit par une mondialisation dont les contours sont encore indéfinis et les conséquences incertaines.

Je voudrais, à cet égard, souligner l'importance accordée par le Maroc à cette coopération Sud-Sud et à sa détermination à promouvoir son partenariat avec les pays du sud, confortant ainsi le Royaume dans son rôle de catalyseur de développement du continent.

Notre pays milite, en effet, sans relâche pour l'avènement d'une coopération Sud-Sud agissante, effective, solide et solidaire, dans un dessein de contribuer à faire des pays du sud un ensemble régional épanoui mettant à profit toutes ses ressources humaines et naturelles pour accompagner les exigences de la mondialisation et de la démocratie et favoriser le développement durable de ses peuples.

De nombreuses actions en attestent et je citerai à ce propos, l'annulation de la dette de certains pays parmi les moins avancés, l'exonération totale de leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain, la signature de l'accord avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, l'adhésion à la COMESSA...

Le Maroc a initié également avec les pays africains, de nombreuses actions de coopération dans des domaines d'intérêt commun. Des accords de coopération industrielle et commerciale ont également été conclus et visent, principalement, le développement de la coopération dans les domaines liés à l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel et commercial et à la promotion de la PME.

Dans le but d'activer la mise en œuvre des projets et programmes de coopération avec les pays du sud, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Ministère de l'Industrie du Commerce et des nouvelles Technologies ont enclenché conjointement la procédure de création au Maroc d'un Centre de coopération sud-sud pour le développement durable.

Le Maroc a toujours plaidé en faveur de cette approche, il faut l'appui de l'ONUDI, l'ouverture des marchés des pays riches aux produits provenant des pays en développement et le réaménagement du processus de décision dans les grandes Institutions économiques et financières internationales, de manière à associer et à responsabiliser les pays du Sud dans la régularisation de la mondialisation.

La délégation marocaine saisit l'occasion que lui offre cette Conférence Générale pour rendre de nouveau un hommage au Directeur Général de l'ONUDI et à ses collaborateurs pour la coopération exemplaire qui nous unit, à travers notamment, le

programme intégré qui a pour dessein de contribuer à l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel marocain.

Et il m'importe de souligner que les résultats substantiels enregistrés n'ont pu évidemment aboutir sans le précieux concours de pays amis du Maroc, à savoir, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et la Corée. Qu'il me soit permis de réitérer à l'endroit de tous ces partenaires nos sentiments de gratitude pour leur sollicitude et leur engagement à nos côtés.

Je suis convaincu que ces résultats nous permettent d'envisager avec beaucoup d'optimisme la poursuite de cette coopération empreinte de confiance à travers, notamment, la reformulation d'un nouveau Programme davantage en phase avec les orientations définies dans le cadre des stratégies sectorielles.

A cet égard, je voudrais adresser un message à tous nos partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, dont le concours est vivement souhaité dans la réalisation d'un programme d'autant plus déterminant qu'il alliera cohérence, continuité des projets, et leur étroite adéquation avec des secteurs de coopération d'intérêt commun.

**Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,**

En ce qui concerne le Programme régional arabe permettez moi Monsieur le Président de dire que les pays arabes se sont engagés dans des programmes et chantiers structurants conçus dans le cadre de stratégies de développements volontaristes visant la modernisation du tissu productif et érigeant les spécialités et secteurs à fort potentiel en métiers mondiaux et vecteur de croissance.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'expérience avérée et de l'expertise technique de l'ONUDI dans la réalisation des projets de développement industriel, nous l'invitons à accompagner les pays de la région arabe dans cette dynamique, à travers la mise en œuvre du programme régional arabe visant le renforcement du rôle des petites et moyennes industries dans le développement économique et social, et ce en collaboration avec l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel et Minier.

Je tiens à souligner, par ailleurs, que les composantes de ce programme, qui reflètent les différents besoins et attentes des pays arabes, s'inscrivent dans le droit fil des domaines préconisés par l'ONUDI pour ses interventions au niveau des pays de la région arabe et s'inspirent des recommandations de la table ronde dédiée aux pays arabes, organisée en décembre 2007, en marge de la Conférence Générale de l'ONUDI.

Il est à préciser, à ce titre, que le programme régional arabe englobe des thématiques reflétant les priorités de l'ONUDI, dans la mesure où ses composantes visent la modernisation compétitive, le renforcement des capacités commerciales et la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique. Ainsi, le programme prévoit la mise en œuvre d'activités aussi variées que le soutien à l'infrastructure de la qualité, la mise en place d'incubateurs, le développement de clusters et des pôles pour les industries de haute technologie, ou le développement du petit entrepreneuriat, notamment féminin et dans les zones rurales.

S'agissant des retombées potentielles de ce programme, il va sans dire que de nombreux facteurs contribueront à sa réussite. Je citerai, à ce propos, les réseaux des compétences et les boîtes à outils développés dans le cadre des programmes menés par l'ONUDI dans les pays arabes, et qui pourraient être exploités dans le cadre d'une coopération sud-sud agissante et effective. En outre, il ne faudrait pas omettre de mentionner le soutien dont bénéficie le programme de la part des 21 pays arabes qui ne ménageront aucun effort pour en faire une expérience réussie et exemplaire.

Merci